

PV DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du mercredi 10 septembre 2025 à 19h

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 septembre à 19h, le Conseil municipal de la commune de Lurcy, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nathalie Bisignano, Maire, dans la salle du Conseil Municipal.

Date de la convocation : 03 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7 votants : 9

Bisignano Nathalie, Denis Bernadette, Di Nucci Nicolas, Eckert Pierre, Pramayon Jean-Marc, Schneider Chrystel, Villuendas Myriam,

Excusés : Dulac Laëtitia (pouvoir à Eckert Pierre),
Fontan Corinne (pouvoir à Bisignano Nathalie)

Absents : Cordier Christelle, Duret Franck

Secrétaire de séance : Villuedans Myriam

La séance du Conseil commence à 19h.

Le procès-verbal de la séance précédente a été **approuvé à l'unanimité**.

1. **Renouvellement du bail commercial – Alice Kitchen**

Le bail commercial, précédemment, a été transféré à Alice's Kitchen suite à la vente. Étant donné que la durée du bail est arrivée à échéance, il est nécessaire de procéder à son renouvellement. Il est désormais impératif d'indexer le bail à l'indice des loyers commerciaux, ce qui porte le montant annuel à 13 454.52 € ht, soit 1 121,21 € ht par mois. Le dépôt de garantie reste fixé à 1 500 €. Le nouveau diagnostic de performance énergétique a été réalisé. La rédaction du bail pour neuf ans a été confiée à Maître Gaillot. À titre d'information, la licence IV doit rester indissociable du bail pour un montant de 75.78 € ht mensuel.

Le renouvellement du bail est **approuvé à l'unanimité**.

2. **Attribution du fonds de concours**

Madame le maire a sollicité la Communauté de Communes afin de transférer le fonds de concours initialement attribué pour le pigeonnier de Lurcy, sur le projet de construction d'un garage communal.

Le fonds de concours d'un montant de 13 495 € (soit 50 % du total hors taxe), est **approuvé à l'unanimité**.

Le permis de construire devrait être envoyé prochainement.

3. SPA – Convention de fourrière animale

La fourrière n'effectue plus les déplacements pour transporter les animaux capturés à la SPA de Brignais. Après discussion, il a été décidé de ne pas signer la convention pour les années 2026-2027, la convention avec la SPA est **refusée à l'unanimité**.

Il est suggéré qu'une fourrière pourrait être créée au niveau de la communauté de communes, dans une logique de mutualisation des services communautaires.

4. Décision Modificative

À la suite de l'archivage des documents de la mairie, une subvention a été reçue. Celle-ci avait été calculée sur la base du devis initial. Cependant, les archivistes ont mis beaucoup moins de temps que prévu, la facture a donc été moindre, et il nous est désormais demandé de rembourser 450 € de la subvention perçue. Il est donc proposé d'adopter la décision modificative du budget afin de rembourser le trop-perçu.

Cette proposition est **adoptée à l'unanimité**.

5. Annulation de la délibération du devis – SAS Millet Travaux VRD

Suite à une rencontre avec le géomètre concernant la ferme JOMET, des modifications ont été apportées aux travaux de terrassement, rendant caduque la proposition de l'entreprise sas Millet. Une nouvelle consultation sera donc lancée par Cosmos géomètre pour prendre en compte les nouveaux besoins. Trois entreprises ont été retenues pour la consultation : Simon TP, Goutelle, et Millet.

L'annulation de la délibération précédente est **adoptée à l'unanimité**.

6. Communication en période préélectorale

Madame le maire informe le conseil municipal que pendant la période préélectorale, c'est-à-dire les six mois précédant une élection, la communication doit rester institutionnelle : elle doit être neutre, claire et respecter une obligation de transparence. Toutefois, la communication reste possible à condition qu'elle ne promeuve ni une équipe, ni une personne en particulier. Le bulletin municipal sera publié à la fin de l'année comme prévu.

7. Point sur l'assainissement collectif

Une nouvelle technique de chemisage a été utilisée pour la réparation des conduites endommagées à Montmerle-sur-Saône. Cette technique s'est avérée très performante. Concernant l'assainissement non collectif à Lurcy, 25 maisons ne sont actuellement pas encore raccordées. Un courrier a été envoyé en 2019 afin d'informer les propriétaires de leur obligation de se mettre en conformité avec leur système d'assainissement, certains n'ont pas encore procédé aux travaux nécessaires. Pierre Eckert évoquera ce sujet lors de la prochaine commission d'assainissement à la communauté de communes en charge de ce dossier.

Questions diverses :

- Le tournage de la série Cassandra à Lurcy débutera le 11 septembre au soir et se poursuivra jusqu'au lundi 15 septembre. Une dizaine de véhicules et plusieurs camions sont attendus. En raison d'un mouvement de grève, les dates ont été modifiées, mais aucune nouvelle modification n'est nécessaire pour l'arrêté de voirie, celui-ci ayant déjà été prévu jusqu'au lundi.
- Plusieurs plaintes ont été déposées en mairie concernant des eaux stagnantes dégageant une forte odeur nauséabonde. Après que le propriétaire responsable des canalisations bouchées ait été sollicité pour évacuer la terre accumulée à l'entrée de celle-ci, et n'ayant pas observé de réaction de sa part, Madame le maire va envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception, lui demandant d'effectuer les travaux nécessaires dans les plus brefs délais.
- La voie bleue sera fermée par VNF pendant trois semaines afin de procéder à l'entretien des arbres menaçant la sécurité, soit environ une centaine d'arbres situés sur les francs bords entre Messimy et Saint-Didier-sur-Chalaronne.
- Ferme JOMET - Report de la vente : La notaire a confirmé que les travaux de VRD doivent être réalisés avant la signature de la vente, ce qui reporte la transaction à décembre. Madame le maire se chargera de discuter avec le trésorier afin de repousser l'affectation des fonds de la vente à 2026.
- Les discussions concernant les horaires de la nouvelle secrétaire, sont en cours.
- Une commande de décoration a été passée pour soutenir l'opération "Octobre Rose".
- Un tour de table a été effectué pour écouter les comptes rendus des différentes commissions de la communauté de communes.
- Un problème persiste avec la connexion à la fibre chemin du Petit Corcy et chemin Neuf.

Clôture de la séance à 21h50.

Le Maire,
Nathalie BISIGNANO



Le secrétaire de séance,
Myriam VILLUENDAS

